



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 28/10/21 – 19H00 – en visioconférence

Présents : Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (responsable CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (trésorier), Rémy LE GUERNIC (représentant CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Jean-Luc POTDEVIN (responsable CRA), Jacques SORIEUX (secrétaire général), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Guinal BREST (responsable CRJ).

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué : 45 mn)*
 - *Point sur le début de saison*
 - *Litiges et brûlages des journées 1 à 4, phase 1*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué : 30 mn)*
 - *Point sur le 1^{er} tour*
 - *Féminines*
- 3- *Point sur les compétitions à venir (temps alloué : 30 mn)*
 - *2^{ème} tour du critérium fédéral de N1 (19 au 21/11/21 à THORIGNE-FOUILLARD)*
 - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (15/01/22 dans le 35)*
 - *3^{ème} tour du critérium fédéral de N2 jeunes (29 et 30/01/22 à THORIGNE-FOUILLARD)*
 - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (19 et 20/02/22 à PLOUHA)*
 - *4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (19 et 20/03/22 dans le 29)*
- 4- *Règlements des compétitions (temps alloué : 15 mn)*
- 5- *Organisations des compétitions (temps alloué : 15 mn) :*
 - *Lieux et délégués des épreuves ;*
 - *Cahier des charges.*
- 6- *Questions diverses*

Avant propos :

Michel KERISIT souhaite la bienvenue à tous les membres de la CSR et les remercie de leur présence. Guinal BREST n'est pas présent. Il s'excusera le lendemain.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.1- Point sur le début de saison

Pour rappel, dans le championnat masculin, 10 équipes ne se sont pas réengagées cette saison, 1 en R2 et 9 en R3.

Trois équipes supplémentaires se sont retirées avant le début du championnat, MONTFORT TT 2 en PN, ASPTT VANNES 1 en R2 et OC CESSON 6 en R3. Ces 3 équipes ont été averties des conséquences sportives de ce retrait, à savoir : non accession à la division du retrait pour toutes les équipes du club pendant 2 phases.

L'équipe de l'AVENIR DE RENNES a déclaré forfait général en R1 à l'issue de la 1^{ère} journée. Le club a été averti des conséquences sportives de ce retrait. Pour info, le comité 35 a conservé les autres équipes du club dans le championnat départemental avec interdiction de monter en R3 pour les 2 phases.

Finalement, il y a 6 poules incomplètes en 1^{ère} phase, 1 en PN, 1 en R1, 1 en R2 et 3 en R3.

Michel K fait le point sur les montées et descentes à l'issue de la 1^{ère} phase, compte tenu des derniers forfaits. S'il n'y avait pas de descentes de N3 à la fin de la phase, 4 poules sur 6 seraient incomplètes en R3 ; mais, ce cas de figure paraît improbable.

La simulation de montées et descentes envoyée aux clubs en début de saison n'étant plus valable, une nouvelle simulation va leur être envoyée.

Dans le championnat féminin, grâce à l'engagement de 2 nouvelles équipes, la poule de pré-nationale compte 6 équipes.

La mise en place de SPIDV2 a provoqué pas mal de problèmes et de bugs, notamment dans l'utilisation de GIRPE. Pour d'autres raisons, celui-ci était inutilisable pour la 2^{ème} journée.

Tout est à peu près rentré dans l'ordre à part la remontée des PDF, issus de GIRPE, dans SPID qui ne fonctionne toujours pas.

Michel K souligne un problème dans le numérotage des journées. Au niveau national, les équipes sont exemptes pour la journée 3 et le numérotage des journées est : 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8. Le championnat régional a été numéroté de la même façon. C'est le cas également pour les championnats départementaux du 35 et du 56 ; mais le 22 et le 29 ont maintenu la journée 3. Pour ces 2 comités, cela risque d'occasionner pas mal de brûlages à partir de la 4^{ème} journée. Jacques S confirme qu'il est possible de modifier les n° de journées sans écraser les résultats déjà saisis. C'est donc ce que vont faire Alain T et Rémy L.

1.2- Litiges et brûlages des journées 1 à 4, phase 1

Michel K informe la CSR que le principal litige qui sort à chaque journée concerne les juges-arbitres qui auraient officié 2 fois, y compris sur des rencontres où ils n'étaient pas. C'est un mystère mais ce n'est pas très grave.

Un brûlage qui n'existait pas est également sorti lors de la 2^{ème} journée ; mais le problème a été remonté et résolu.

Journée 1 du 26/09/2021 :

Pour info, 5 équipes ont joué avec 3 joueurs.

R1B :

L'équipe de l'AVENIR RENNES 1 déclare forfait général à l'issue de la 1^{ère} journée.

Décision : amende de 70 € et rétrogradation de 2 divisions. Si l'équipe se réengage, elle démarrera en R3. Interdiction pour toutes les équipes du club d'accéder en R1 avant 2 saisons.

Michel K précise qu'il a laissé les équipes de n° supérieur continuer en championnat départemental avec interdiction pour l'équipe de PR de monter en R3 à l'issue des 2 phases de la saison.

R2C : RAQUETTE BRECEENNE 1 – ES PLESCOP 2

Suite à l'abandon de Jérôme GAUVRIT après sa 2^{ème} partie, le club de PLESCOP n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : compte tenu du début de saison compliqué pour les clubs, l'amende n'est pas appliquée.

Journée 2 du 03/10/2021 :

Pour info, 6 équipes ont joué avec 3 joueurs.

PN : ST DIVY SPORT 2 – AC PLERIN 2

Suite à l'abandon Patrick LEROY après le double, le club de ST DIVY n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

R1A : GDR GUIPAVAS 2 – TTE LAMPAUL-LOCMELAR 1

Le joueur de LAMPAUL-LOCMELAR Stéphane CROGUENNEC a abandonné au cours de sa 2^{ème} partie. Cet abandon a, semble-t-il, échappé au secrétariat de la ligue.

Décision : Michel K se renseigne pour savoir si le certificat médical a été envoyé à la ligue.

R3B : CJF/UP ST MALO 2 – ES PLESCOP 4

Suite à l'abandon de Jérôme GAUVRIT après le doubler, le club de PLESCOP n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

Journée 4 du 24/10/2021 :

PN : AC PLERIN 2 – OC CESSON 3

L'équipe de l'OC CESSON 3 a joué avec un joueur qui possède 951 points sur sa licence. Or le règlement prévoit un classement minimum de 1100 points pour avoir le droit de jouer en PN.

Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point.

R2C : RAQUETTE BRECEENNE 1 – CJF/UP ST MALO 1

L'abandon de Guillaume FORTIN de la RAQUETTE BRECEENNE après sa 1^{ère} partie n'a pas été signalé par le JA sur la feuille de rencontre. C'est le président du club qui l'a signalé à la ligue en envoyant la feuille de rencontre.

Le JA a mis des scores bidons sur la feuille qui a été signée en l'état par les 2 capitaines. Il a également oublié de noter les noms des 2 capitaines et de signer la feuille de rencontre.

Michel K lui a envoyé un mail qui est resté sans réponse pour lui demander des explications. Il a donc rectifié la saisie de la feuille sur SPID en fonction des informations fournies par le président de BRECE.

Décision : rappel des règlements au JA et suite à donner par la CRA.

R3A : PENTHIEVRE-LAMBALLE TT 1 – QUIMPER CTT 1

L'équipe de QUIMPER a déclaré forfait.

Décision : **amende de 70 € et paiement à la ligue des frais de déplacement aller-retour au tarif de 0.25 € du km.**

Michel K informe la CSR que, compte tenu du début de saison compliqué et des problèmes rencontrés avec la mise en place de SPID V2, il n'y a pas eu d'amendes infligées lors des 2 premières journées pour les retards dans la saisie des résultats et dans l'envoi des feuilles de rencontre. Les amendes ont été de nouveau appliquées à partir de la journée 4.

2- CRITERIUM FEDERAL

2.1- Point sur le 1^{er} tour

Seniors messieurs : 23 joueurs prévus, 23 présents, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Seniors dames : 4 joueuses prévues, 2 présentes, 2 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 1^{er} tour : 0 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 0 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Juniors filles : 8 joueuses prévues, 8 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Cadettes : 5 joueuses prévues, 5 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 7 descentes de régionale

Minimes filles : 7 joueuses prévues, 7 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 22 joueurs prévus, 21 présents (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 7 descentes de régionale

Benjamines : 4 joueuses prévues, 4 présentes, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Dans le tableau seniors dames, une joueuse s'est présentée sans pass sanitaire. Elle n'a donc pas pu jouer.

Jean-Luc P s'étonne que Mathis JEGOUX ait été mis forfait excusé justifié en seniors messieurs. En effet, bien qu'il ait fourni un certificat médical à la ligue, il n'avait pas averti le JA de son absence. La CSR décide de le mettre forfait excusé et de le rétrograder en D1 pour lui permettre de continuer le critérium fédéral.

2.2- Féminines

On a touché le fond au niveau des féminines. En effet, il n'y avait que 2 seniors sur les 16 prévues, 8 juniors sur 16, 5 cadettes sur 16, 7 minimes sur 16 et 4 benjamines sur 12.

Pour le 2^{ème} tour, il devrait y avoir 2 joueuses en seniors, 8 en juniors, 6 en cadettes, 9 en minimes et 6 en benjamines. Ça sera donc un petit peu mieux, mais on est encore loin du compte.

La CSR décide de reparler du problème et éventuellement de diminuer le nombre de joueuses dans les tableaux pour la saison prochaine.

3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

3.1- 2^{ème} tour du critérium fédéral de N1 (19 au 21/11/21 à THORIGNE-FOUILLARD)

A priori, sauf aggravation spectaculaire de la situation sanitaire, cette compétition devrait avoir lieu.

Le JA de la compétition sera Patrick ROYER et le délégué fédéral sera Fabrice KOSIAK, président de la CSF.

Au niveau des arbitres régionaux, il y en aura 10 du 35, 3 du 22 et 3 du 56.

3.2- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise 15/01/22 dans le 35)

Michel K s'interroge sur le maintien de cette épreuve ne sachant pas trop où en est le comité 22 avec les corpos.

Alain T contacte le responsable du corpo 22, Loïc RIO, qui lui confirme qu'il souhaite que le championnat de Bretagne corpos soit organisée. Cette compétition est donc maintenue

Il n'y a pas d'organisateur pour le moment. Michel K va relancer un club susceptible d'être intéressé par cette organisation. Il ajoute que ce sera certainement lui le JA.

Les courriers d'inscriptions seront envoyés aux clubs dans la semaine du 6 au 10 décembre avec une date limite d'engagement fixée au 7 janvier.

3.3- 3^{ème} tour du critérium fédéral de N2 jeunes (29 et 30/01/22 à THORIGNE-FOUILLARD)

Le JA pressenti est Gérard LE PAPE. Jean-Luc P va voir avec lui s'il est disponible.

Le délégué sera comme d'habitude Gérard VINCENDON.

Il faudra trouver 36 arbitres régionaux.

3.4- Coupe et championnat de Bretagne vétérans (19 et 20/01/22 à PLOUHA)

Le club de PLOUHA ayant organisé la compétition il y a 2 ans, Alain T confirme qu'il n'y a pas de problème particulier pour cette organisation.

Le JA de la compétition sera Alain TRICOIRE. Il sera également le délégué.

Les courriers d'inscriptions seront envoyés aux clubs dans la semaine du 10 au 14 janvier avec une date limite d'engagement fixée au 4 février. Les résultats départementaux devront arriver à la ligue dans la semaine suivant l'organisation des championnats départementaux, soit avant le 10 décembre.

Le comité 56 n'organisant cette compétition que le 9 janvier pour protéger le tournoi de PLESCOP, il enverra les résultats dès le lendemain de l'épreuve.

3.5- 4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (19 et 20/03/22 dans le 29)

Faute d'organisateur, le comité 29 a d'ores et déjà renoncé à organiser cette compétition.

Michel K fait remarquer à la CSR que, sur les 64 joueurs du tableau seniors messieurs au 1^{er} tour, il y avait seulement 7 bretons pour 38 franciliens. C'est encore pire en dames puisque, sur les 32 joueuses, il y avait une bretonne pour 19 franciliennes. Si on rajoute le peu d'intérêt financier, il est compréhensible que cette épreuve ne motive pas les organisateurs bretons. Michel propose donc que la ligue de Bretagne renonce à cette organisation. Bien entendu ce n'est pas possible.

La CSR décide de proposer cette épreuve aux 3 comités restants, sachant que le comité 56 a peut-être une piste. En tout état de cause, si un organisateur n'a pas été trouvé à la mi-décembre, la ligue sera obligée de renoncer à organiser cette compétition.

4- REGLEMENTS DES COMPETITIONS

Depuis le dernier conseil de ligue, le conseil fédéral a adopté les points suivants :

- Création d'une Pro B dames de 10 équipes pour la saison 2022-2023 avec 3 descentes de Pro dames et 7 montées de N1.
- Nombre de mutés par équipe : principe d'autoriser 2 mutés par équipes de 4 joueurs dès la 1^{ère} phase de la saison 2022-2023 et d'évoluer vers une non limitation du nombre de mutés.
- Double appartenance : autoriser, au niveau national, 2 joueurs ayant une double appartenance par équipe pour la saison 2022-2023 et un seul pour les saisons suivantes.
- Composition des équipes féminines : assouplissement de la composition d'équipes d'entente à l'étude.

Michel K informe la CSR qu'un livret regroupant l'ensemble des règlements régionaux est en cours d'élaboration. Il sera confectionné par Kevin MILON sur le modèle des règlements fédéraux et sera mis sur le site.

Michel précise qu'il a mis un peu de temps à vérifier ce qu'avait fait Kevin et apporter les modifications nécessaires. C'est maintenant entre les mains de Kevin pour finaliser.

5- ORGANISATION DES COMPETITIONS

5.1- Lieux et délégués des épreuves

La CSR met à jour le tableau récapitulatif des lieux des 4 tours de critérium fédéral en fonction des dernières informations en possession des 4 comités.

Elle fait de même pour le tableau récapitulatif des lieux, les délégués et les JA des différentes compétitions individuelles.

Ces différents tableaux figurent en annexe du compte rendu.

A la demande de Michel, Rémy confirme que le championnat de Bretagne devrait avoir lieu à LANDERNEAU ; mais qu'il subsiste un doute car le basket sera prioritaire en cas de participation aux play-offs. Michel va contacter Michel COAT le président de LOPERHET, qui est le club organisateur, pour faire le point.

5.2- Cahier des charges

Le cahier des charges n'a pas subi de modification par rapport à la saison dernière ;

Ce tableau figure en annexe du compte rendu.

6- QUESTIONS DIVERSES :

La CSR confirme les dates des prochaines CSR.

La 2^{ème} réunion aura lieu le lundi 20 décembre à 19H00 en visioconférence. Les poules de la 2^{ème} phase seront constituées le plus rapidement possible à l'issue de cette réunion.

La 3^{ème} réunion aura lieu à PLOUFRAGAN le samedi 12 mars à 9H30 et la 4^{ème} à HENNEBONT le samedi 21 mai à 9H30.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Fin de la réunion : 12h15.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue et de la CSR
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT